



# BAC PROFESSIONNEL TRAVAUX PAYSAGERS

## BACCALAUREAT PROFESSIONNEL TRAVAUX PAYSAGERS

Cette formation est destinée aux jeunes gens et jeunes filles désireux d'acquérir une formation professionnelle qui leur permettra d'obtenir le "Baccalauréat Professionnel Travaux Paysagers" et de s'insérer dans la vie active.

**I - ADMISSION** : Le Baccalauréat Professionnel "Travaux Paysagers" s'adresse :

**A** - En priorité aux élèves titulaires du BEPA "Aménagement de l'Espace" spécialités - Travaux Paysagers- Entretien de l'Espace Rural du CAPA "rénové" "Travaux Paysagers" en deux ans ou d'un BEPA- Option Productions Horticoles ou Option Agroéquipements

**B** - Sur décision de la DRAF, après avis de l'équipe pédagogique de l'établissement d'origine, aux élèves :

- titulaires d'autres BEPA ou CAPA (rénové), autres BEP et CAP, et aux élèves ayant accompli au moins une scolarité complète en classe de première.
- titulaires d'un diplôme ou titre homologué classé au niveau V
- ayant interrompu leurs études et souhaitant reprendre leur formation s'ils justifient de deux années d'activité professionnelle
- ayant accompli une formation à l'étranger

**Attention** Les élèves issus de 2de générale ou technologique ne sont pas admis en Baccalauréat Professionnel.

## **II - ETUDES** :

Durée 2 années, avec contrôle continu des connaissances et épreuves terminales nationales.

## **III - PROGRAMME** :

### **Modules Généraux** : 600 heures sur les deux ans

MG 1 : Connaissance et pratique de la langue française, approche de l'œuvre littéraire	125 heures
MG 2 : Connaissance et pratique d'une langue étrangère (anglais)	100 heures
MG 3 : Education physique et sportive	150 heures
MG 4 : Education culturelle et communication	100 heures
MG 5 : Connaissance du monde contemporain	100 heures
MG 6 : Hygiène et protection de la santé	25 heures

### **Modules Professionnels** : 340 heures sur les deux ans

MP1 : Interprétation et traitement des données (Mathématiques et informatique)	125 heures
MP2 : Connaissance des systèmes vivants	75 heures
MP3 : Eléments de chimie du vivant, du sol, de l'environnement énérg	75 heures
MP4 : Fonctionnement de l'organisme d'aménagement paysager dans son environnement	65 heures

### **Modules de Spécialité Professionnelle** : 480 heures sur les deux ans

MP31 : Approche du paysage	100 heures
MP32 : Gestion d'un chantier de travaux paysagers	150 heures
MP33 : Le végétal dans son milieu : connaissance des vé	70 heures
MP34 : Physiologie de la plante	60 heures
MP35 : Fonctionnement et maintenance des matériels et équipements spécialisés	5 heures
MP36 : Technologies paysagères	50 heures
MP37 : Conduite de chantiers d'aménagement paysager	190 heures

## **IV - STAGES** :

15 semaines réparties sur les deux années de la formation

## **V - POURSUITES D'ETUDES ET DEBOUCHES PROFESSIONNELS**

Le Baccalauréat Professionnel ne prépare pas à la poursuite d'études. Mais celle-ci est néanmoins possible, immédiatement ou après une première expérience professionnelle en Certificat de Spécialisation (Formation continue ou apprentissage) et pour les candidats ayant un bon dossier, en Brevet de Technicien Supérieur (par toutes les voies de la formation) dans une option correspondant à la section du Baccalauréat Professionnel. Le titulaire de ce diplôme pourra exercer une activité salariée :

- soit dans le secteur privé (entreprises paysagistes de tailles diverses)
- soit dans le secteur public (services espaces verts des villes, des collectivités territoriales, des Syndicats intercommunaux...).

Le titulaire du Baccalauréat Professionnel "Travaux Paysagers" se situe hiérarchiquement entre les ouvriers qualifiés et le personnel d'encadrement. Il exécute les tâches qui lui sont confiées, à savoir :

- participer à la conduite du chantier,
- guider le travail du personnel qui l'assiste dans l'exécution des tâches commandées qu'il maîtrise,
- mettre en oeuvre les différentes techniques ou opérations nécessaires à la réalisation ou à l'entretien d'un espace paysager,
- informer son supérieur hiérarchique de l'état d'avancement des travaux et des incidents éventuels, et proposer des solutions,
- communiquer avec les différents partenaires de l'entreprise,
- participer à la vie sociale et professionnelle.